BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De Mme Caroline CIVREIS

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

	Mandat SIMPLE	Mandat EXCLUSIF
De 1 à 50 000 €	4 000 €	4 000 €
De 50 001 € à 80 000 €	5 500 €	5 000 €
De 80 001 € à 120 000€	6 500 €	6 000 €
De 120 001 à 150 000 €	7 000 €	6 500 €
De 150 001 à 250 000 €	5.5 %	5 %
De 250 001 à 400 000 €	5 %	4.5 %
Au-delà de 400 001 €	4 %	3.6 %

** Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	½ mois de Loyer HC € TTC	-	½ mois de Loyer HC € TTC	-	½ mois de Loyer HC € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m²	8 € / m²	10 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	12 € / m²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²

Gestion locative (en partenariat avec MGL)

Tarifs consultables ici: https://www.magestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT charge vendeur *** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce
1 à 60 000 € : **5 000 € HT**
60 001 à 500 000 € : 8.5 % HT
500 001 à 1 000 000 € : 6 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 5 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :
1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)
500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

Cession de bail :
Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :
Honoraires HT : 8 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

***sauf convention contraire précisée sur le montant

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :
Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

Location : bail rural
Honoraires HT à la charge du bailleur :
9 % sur 12 mois de loyer *(Rédaction du bail par le notaire)*

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 04/02/2025

BAREME HONORAIRES RESIDENTIEL PP2022.1 (DEROGATOIRE)

Proprietes-privees.com, réseau national immobilier sur internet
fax : 02 40 05 96 72 - email : contact@proprietes-privees.com
SAS au capital de 40 000 €, SIREN n° 487 624 777, code NAF 6831Z
44 Allée des Cinq Continents – Zac Le Chêne Ferré – 44120 VERTOU
Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 4401 2016 000 010 388, CCI Nantes-Saint Nazaire
Garantie GALIAN, 89 rue La Boétie, 75008 Paris - n°28137 J
RC Pro.MMA Entreprise, sous le n°120.137.405
Tous nos conseillers sont des agents mandataires indépendants détenteurs d'une attestation de la CCI.

0 805 13 00 17 Service & appel gratuits
FNAIM